

AIR MARINE

Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 289.119,75 euros
305 avenue de Mont de Marsan
33850 LEOGNAN

381 365 063 RCS BORDEAUX

| |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p align="center">RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017</p> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Conformément à l'article R 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons que votre Conseil d'administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L 225-51-1 du Code de commerce.

Le Conseil a décidé d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

En conséquence Monsieur Gilles OLICHON assume sous sa responsabilité la Direction Générale de la Société.

En application de l'article 23 des statuts, cette décision a été prise pour une durée de 6 années. Sauf modification du mode d'exercice de la Direction Générale, la présente indication ne sera pas reprise dans les rapports ultérieurs.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Liste des mandats sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1alinéa 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires, sociaux de la Société.

- **Monsieur Gilles OLICHON**
Les Goulernes
33430 BAZAS

Sociétés dans lesquelles Monsieur Gilles OLICHON exerce des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance :

- Président Directeur Général de la SA AIR MARINE, non rémunéré
- Président de la SAS AMAE, non rémunéré
- Gérant de la SARL ADRONES, non rémunéré

60.

- Gérant de la SARL SAVE TECHNOLOGIES, non rémunéré
- Gérant de la SARL IDRONEX, non rémunéré
- Gérant de la SCI de l'ECLUSE DES BERGUES,
- Gérant de la SARL AMD,

- **Monsieur Sébastien BRUNEL**
2 La QUABACHE
33190 PONDAURAT

Sociétés dans lesquelles Monsieur Sébastien BRUNEL exerce des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance :

- Gérant SCI CNES,

- **Monsieur Vincent OLICHON**
Les Goulernes
33430 BAZAS

Sociétés dans lesquelles Monsieur Vincent OLICHON exerce des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance :

- - Directeur Général Délégué de la SA AIR MARINE, non rémunéré
- - Président Directeur Général de la SAS APURNA,

CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE

Néant

| DELEGATIONS DE POUVOIRS |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Décisions de l'associée unique en date du 29 mars 2017</p> <p>Délégation de compétence au Conseil d'administration Nature de l'augmentation du capital envisagée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de capital de 40.80 € par élévation de la valeur nominale des actions de 15,24490 € à 15.25 € et par prélèvement sur le poste report à nouveau, - Augmentation de capital en numéraire de 12.901,50 € par création de 846 Actions à Bons de Souscriptions d'Actions d'un montant nominal de 15,25 euros à libérer intégralement à la souscription par versement d'une somme totale de 255.153,60 euros, comprenant une prime d'émission de 242.252,10 euros, - Augmentation de capital en numéraire de 134.901,50 € par prélèvement sur le poste report à nouveau et par création de 8.846 actions de 15,25 € |

- Augmentation du nombre d'actions composant le capital de 17.692 actions à 10.792.120 actions par réduction de la valeur nominale de chaque action de 15.25 euros à 0,025 €.

Montant de l'augmentation du capital envisagée : augmentation totale de 147.843,79 euros
Modalités de l'augmentation du capital : augmentation de 12.901,50 euros avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de personnes nommément désignées
Durée de la délégation de pouvoirs: légalement, 5 ans
Réunion du Conseil d'administration : .conseil d'administration du 20 avril 2017

Assemblée générale extraordinaire en date du 1^{er} août 2017

Délégation de compétence au Conseil d'administration
Nature de l'augmentation du capital envisagée : Décision de principe d'une augmentation de capital de 9.658,37 € en cas d'exercice de la totalité des BSA II 2017,
Montant de l'augmentation du capital envisagée : 9.658,37 €
Modalités de l'augmentation du capital : par émission de 386.335 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,025 euros, assortie d'une prime d'émission totale de 109.332,81 euros , soit un versement total de 118.991,18 €
Durée de la délégation de compétence : légalement, 5 ans
Réunion du Conseil d'administration : non intervenue

Assemblée générale extraordinaire du 1^{er} août 2017:

Délégation de compétence au Conseil d'administration :
Nature de l'augmentation du capital envisagée : augmentation de capital en numéraire de la somme de 269.803 euros à la somme de 289.119,75 euros par création de 772.670 actions à bons de souscription d'actions d'un montant nominal de 0,025 euros par action, à libérer intégralement à la souscription par versement d'une somme totale de 339.202,13 euros comprenant le versement d'une prime d'émission de 319.885,38 euros dont 101 ;2019,77 euros sont affectés à la souscription de bons de souscriptions d'actions (BSA II 2017)
Montant de l'augmentation du capital envisagée : 19.316,75 euros ;
Modalités de l'augmentation du capital : avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de personnes nommément désignées
Durée de la délégation de compétence : légalement 5 ans
Réunion du Conseil d'administration : conseil d'administration du 5 octobre 2018

DELEGATIONS DE COMPETENCES

Assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2017 :

Délégation de compétence au Conseil d'administration :
Nature de l'augmentation du capital envisagée : augmentation de capital par émission d'actions, de bons et /ou de valeurs mobilières donnant accès immédiat ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions de la société, que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de tout autre manière ;
Montant de l'augmentation du capital envisagée : 1.500.000 euros ;
Modalités de l'augmentation du capital : avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires de titres

Durée de la délégation de compétence : 26 mois ;
Réunion du Conseil d'administration : non intervenue

Assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2017:

Délégation de compétence au Conseil d'administration :

Nature de l'augmentation du capital envisagée : par émission en euros, ou en monnaies étrangères, ou e tout autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions, de bons, et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiat ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à une fraction du capital de la Société par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de tout autre manière,

Et/ou

Par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes.

Montant de l'augmentation du capital envisagée : 1.500.000 euros ;

Modalités de l'augmentation du capital : émission réservée par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible, et faculté d'instaurer un droit de souscription à titre réductible - avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires de titres

Durée de la délégation de compétence : 26 mois ;

Réunion du Conseil d'administration : non intervenue

